

de tout gâter et renverser à fond. Mais certains chevaliers d'Assise, à la garde du lieu, considérant le bienheureux François et les siens, si vivement affairés en cette ruine de dissipation, s'approchèrent de lui. « Frère, dirent-ils, cette maison est de la commune d'Assise. » Ce qu'ayant ouï le bienheureux François, il répliqua : « Puisque la maison est vôtre, je ne veux point la gâter. »

CHAPITRE LIV

De l'élection des premiers Ministres et comment ils sont mandés par le monde.

Or, onze années écoulées depuis le commencement de la religion, et les frères multipliés en nombre, il fut à propos (note 10) d'élire les ministres et de les mander par toutes les provinces du monde, où règnent l'observance et révérence en la foi catholique. Si dans quelques provinces ils recevoient bon accueil, encore qu'on leur déniât d'avoir céans des habitations durables, en d'autres au contraire, ils étoient chassés et tenus pour hommes infidèles. Et combien que le susdit Messer pape Innocent III^e eût approuvé leur ordre et règlement, toutefois ne l'ayant point confirmé par lettres-patentes, ce leur fut une occasion d'infinies tribulations du côté des clerks et des laics.

Les frères étoient contraints de s'enfuir de diverses provinces, affligés de mille souffrances, battus et dérobés par les larrons, si bien qu'ils s'en revinrent au bienheureux François en douloureuse amertume. Lorsque ces nouvelles furent connues de Messer le Cardinal, il convia le serviteur de Dieu et le mena au pape Honorius, successeur d'Innocent, lequel confirma la Règle du bienheureux François, que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui avoit enseignée, allongeant le terme du Chapitre à cette fin d'amoinrir la fatigue aux frères qui demeuroient aux lointaines régions.

Le bienheureux François requit en outre Messer pape Honorius d'un Cardinal de l'Église Romaine en manière de Père à son Ordre, à savoir le cardinal d'Ostie, auquel il fut loisible aux Frères de recourir en leurs nécessités. Car il avoit eu une vision, moyennant quoi, il résolut de mettre tout son Ordre à la merci et faveur de l'Église Romaine. Or, en cette vision, il lui sembla voir une petite et noire poule aux pattes emplumées avec les pieds d'une colombe domestique, laquelle avoit poussinets si en nombre qu'elle ne les pouvoit ramasser sous ses ailes, de sorte qu'ils prenoient leurs ébats à l'entour de la poule, demeurant en dehors. Éveillé qu'il fut et s'entretenant de cette vision, soudain par illumination du Saint-Esprit, il connut que lui-même étoit figurativement désigné par cette poule. « De vrai, suis-je cette poule, se dit-il, étant comme je suis petit de stature, par nature

noir, et bien, dois-je être simple comme une colombe, et par affections avec les pieds emplumés de vertu pour voler aux Cieux. Et le Seigneur, par sa miséricorde, me donnera nombre d'enfants que je ne pourrai défendre par ma vertu propre, et partant, les dois-je recommander à la sainte Église, afin qu'elle les défende et recouvre sous ses ailes. » De là, à peu d'années après cette vision, il vint à Rome et visita Messer d'Ostie, lequel lui commanda de se rendre le matin suivant avec lui en Cour, pour ce qu'il entendoit qu'il eût à pérorer devant le Pape et les Cardinaux et à tous et chacun humblement et cordialement recommander son règlement. Combien que le bienheureux François s'en excusât, alléguant qu'il étoit simple idiot, néanmoins, force lui fut d'aller avec Messer d'Ostie à la Cour, où il fut avec grande aise en présence du Pape et des Cardinaux, et se levant en pied, il se mit à haranguer sans autre instinct ni devis que la motion du Saint-Esprit. La harangue finie, il rappela aux Pape et Cardinaux sa religion, lesquels en furent fort récréés et consolés, si bien que leur affection réchauffée et fomentée par de si saintes paroles, en devint d'autant plus véhémence à l'endroit de la religion des Frères-Mineurs, puis le bienheureux François dit au Saint-Père : « Seigneur, j'éprouve un vif ressentiment aux soucis et labeurs continus que vous prenez en l'affaire de l'Église de Dieu, et je me sens tout honteux et confus pour la

bienveillante charité que vous avez à nous autres pauvres Frères. Et d'autant que beaucoup de nobles et riches et beaucoup de religieux n'ont point la faculté d'arriver jusqu'à vous, quelle crainte et honte devons-nous avoir, plus pauvres et abjects que tous autres religieux de comparoître en votre présence et de nous tenir seulement à la porte de votre logis, loin de présumer de toucher du doigt et de frapper au tabernacle des vertus des chrétiens. C'est pourquoi humblement je supplie Votre Sainteté de daigner nous octroyer Messer d'Ostie pour père, afin qu'en leurs nécessités les frères recourent à lui, sauf toute réserve conforme à la dignité et primauté apostolique. Ce propos parut amiable à Messer le Pape. Il concéda au bienheureux François le susdit Messer d'Ostie comme un très-digne défenseur, lequel résolu de prendre la tutelle des frères, écrivit des lettres aux prélats, auparavant leurs persécuteurs manifestes, pour qu'ils eussent à les aider par effets et conseils, à s'établir et prêcher en leurs provinces en tant que bons et saints religieux, véritablement approuvés par l'autorité du siège de Rome. Au chapitre suivant, le bienheureux François ayant donné congé aux ministres de recueillir des frères en l'ordre, les manda par les provinces avec les lettres commandatives des cardinaux et le règlement confirmé par bulle apostolique. Les susdits prélats ayant véridique témoignage de toutes ces choses, concéde-

rent volontiers aux frères de bâtir, de loger et prêcher en leurs provinces. D'où il advint que beaucoup édifiés de leur sainte manière de vivre et mesmement émus et ravés à leurs très-douces et brûlantes paroles de remontrance et amour de Dieu, vinrent à eux et prirent avec ferveur l'habit de religion. Pour ce que le bienheureux François connoissoit la foi et l'affection que le dit Messer d'Ostie avoit aux frères, il l'aimoit fort tendrement au plus intime de son âme. Et comme il savoit par révélation divine qu'un jour Messer d'Ostie seroit fait Souverain Pontife, il lui dénonçoit cette élection future dans ses lettres, comme qui diroit : Au vénérable Père en Christ de tout le monde. Peu de temps après, étant trépassé Messer Honorius pape, Messer d'Ostie fut élu en sa place sous le nom de Grégoire IX, lequel se porta spécial bienfaiteur et protecteur jusqu'à la fin de ses jour des frères et autres religieux et proprement des pauvres de Jésus-Christ, par quoi est créance et saine opinion qu'il fut rangé en la compagnie des Saints.

CHAPITRE LV

Du trépas de Messer Jean, premier protecteur de l'Ordre, et de l'élection du deuxième.

Le vénérable père Messer Jean de Saint-Paul, Cardinal, si souvent libéral au bienheureux François de conseil et défense, recommançoit la vie et les actes du Saint et de ses Frères aux autres Cardinaux, dont les âmes furent si fort portées à l'amour de Dieu par leurs bons exemples, que chacun d'eux avoit à cœur d'en tenir quelqu'un en sa cour, non pour aucun service, mais pour le profit de sainteté et dévotion qu'ils en tiroient. Or, Messer Jean de Saint-Paul étant manqué à la vie présente, le Seigneur inspira à l'un des Cardinaux de nom Ugolin, lors évêque d'Ostie, d'aimer cordialement, défendre et secourir le bienheureux François et les siens, ce qu'il prati-

qua avec une extrême passion à leur endroit, ni plus ni moins qu'un père commun, voire même au-delà de ce que s'étendent communément l'amour et vigilance d'un père selon la chair au regard de ses propres enfants. L'homme de Dieu entendant son renom parmi les autres Cardinaux, l'alla trouver avec les Frères. Et celui-ci, les ayant accueillis avec aise et bienveillance, leur dit : « Me voilà prompt à vous donner aide, conseil et défense selon votre bon plaisir. » Et le bienheureux François, rendant grâces à Dieu, répondit : « Je vous veux avoir pour père et protecteur de notre religion et veux aussi que les Frères vous aient toujours en mémoire dans leurs oraisons. » Puis il le pria de daigner assister au Chapitre durant les fêtes de la Pentecôte, à quoi incontinent il donna les mains avec bénignité, ce que jamais depuis lors il n'omit à chaque année. Quand il venoit au Chapitre des Frères, ils sortoient tous ensemble à sa rencontre, cheminant comme en procession. Et si tôt qu'il les voyoit, il descendoit de sa monture et alloit avec eux à l'église Notre-Dame, puis il prêchoit et disoit la Messe, où le saint homme François avoit accoutumé de chanter le saint Évangile.

CHAPITRE LVI

Comment Messer d'Ostie pleura voyant la pauvreté
des Frères au temps du chapitre.

Lorsque Messer d'Ostie vint visiter les Frères au chapitre Notre-Dame de Porziuncule avec grand état de clercs et de chevaliers, voyant que les Frères séyoient à terre comme aussi les lits en guise de litière à bêtes avec si peu de paille, il se prit à pleurer en présence de tous et dit : « Eh quoi, ici couchent les Frères ! » Puis il ajouta : « Que sera-t-il donc de nous, misérables, qui usons de tant de choses superflues ? » Et Messer d'Ostie et tous les autres, mus à componction, furent fort édifiés.

CHAPITRE LVII

Comment le B. François refusa un couvent à Bologne.

Revénant de Vérone et passant par Bologne, le bienheureux François vint à savoir que l'on avoit fait tout fraîchement en cette ville une maison aux Frères. Ce qu'ayant appris comme très-certain, il s'en retourna en arrière et enjoignit strictement aux Frères qu'ils eussent soudain à détalier de céans. Ils sortirent tous; voire même les malades vidèrent la place avec les autres, jusqu'à ce que Messer Hugues d'Ostie, légat en Lombardie, déclara ouvertement que cette maison étoit véritablement au bienheureux. Ce dont a rendu témoignage par écriture certaine le Frère malade, lequel dut sortir de cette maison.

CHAPITRE LVIII

Comment le Seigneur parla au B. François.

Comme le bienheureux François eut connu que certains Frères donnoient mauvais exemple, il en fut tout dolent et percé de douleur dans l'intérieur de son âme, et lors le Seigneur lui fit ce reproche : « Or sus, pauvre petit homme, dis-moi, pourquoi si grande détresse ? Moi, je t'ai choisi, homme simple, afin que ce que j'opère en toi devienne imitable à quiconque le voudra imiter. T'ai-je donc placé pasteur et recteur en ma religion, pour ne me point ressouvenir que j'en suis le principal maître et seigneur ? Aussi, veilleroi-je sur mon troupeau, auquel je t'ai posé en guise de sceau et de marque. Je conserveroi et maintiendroi tous ceux que j'ai attirés.

Sache bien que tant est mon amour, que nonobstant la félonie et l'infidélité de certains Frères, j'en susciteroi d'autres en leur lieu et place, et que si cette religion n'étoit point née, de rechef je la ferois naître. Et lors même que d'aventure il n'y resteroit que trois Frères, toutefois mienne elle sera toujours et jamais je ne l'abandonneroi. » Ouïes si belles paroles, son âme demeura toute consolée.

CHAPITRE LIX

Comment il résigna l'office de prélat et institua son vicaire Pierre de Catane.

Pour ce qu'il se vouloit conformer à la sainte humilité, peu d'années après sa conversion, en un chapitre, tous les Frères présents, il résigna l'office de prélat. « Déjà je suis mort à vous, dit-il, mais voici frère Pierre de Catane, auquel moi et vous tous devons obéir. » Et descendu incontinent à terre, il lui promit obédience et révérence. Lors tous les Frères se prirent à pleurer, poussant de hauts et douloureux gémissements, parce qu'ils se voyoient demeurer orphelins d'un si saint et tendre père. Mais le bienheureux François se levant, les yeux au ciel et les mains jointes, dit : « Je te recommande, Seigneur, la famille que naguère tu me commis, et

maintenant que pour les infirmités à toi connues, Seigneur très-doux, je ne puis davantage en prendre la charge, je la recommande aux ministres, d'autant qu'ils seront tenus au jour final du jugement de rendre raison à toi, Seigneur, si par négligence, mauvais exemple ou trop dure correction un Frère aura péri. » Et depuis lors jusques à son trépas, il demeura soumis, se comportant humblement en toutes rencontres tout comme le moindre des Frères.

CHAPITRE LX

Du Nouveau Testament qu'il fit donner en aumône.

Une vieille et pauvre femme, laquelle avoit deux fils en religion, vint au lieu de la Porziuncule, quêtant l'aumône au bienheureux François. Et tout soudain le Bienheureux dit à frère Pierre de Catane, son vicaire : « N'aurions-nous rien à bailler à notre mère ? Notre en vérité, puisqu'elle est mère de deux de nos frères. » Et frère Pierre répondit : « Au logis, il n'est rien que nous lui puissions bailler. » Puis il ajouta : « Nous n'avons qu'un Testament où nous lisons les leçons aux Matines. » Et le bienheureux François donna à notre mère le Nouveau Testament, attendu qu'à Dieu agréera davantage que si nous lisions dedans. Ainsi, le premier Testament à l'usage de l'ordre fut donné en aumône.

CHAPITRE LXI

Comment il se fit tirer par les rues d'Assise.

En un temps que le bienheureux François, pour cause de grande infirmité, avoit mangé un peu de volaille, nonobstant qu'il ne fût pas encore remis en santé, il alla à Assise, où, étant entré, il commanda à son compagnon qu'avec une corde liée à son col, il le tirât par les rues comme un larron en s'écriant : « Voilà le glouton repu et rassasié de la chair des poules, et point ne l'avez connu. » A tel spectacle accourut le populaire et se mit à pleurer pour la grande pitié et compassion qu'il lui avoit, s'accusant soi-même à haute voix. « Que ferons-nous, misérables ! las ! nous avons vécu notre vie durant et ne cessons de vivre selon les désirs de la chair ! » Et l'âme percée de repentance, ils étoient par l'exemple du bienheureux François attirés à une vie meilleure.

CHAPITRE LXII

Comment il prédit la malheureuse fin d'un frère.

Il y eut un frère d'honnête et sainte vie, du moins quant à l'apparence. Jour et nuit il sembloit diligent à l'oraison et au silence et se confessoit au prêtre par signes et non point par paroles, et lorsqu'il entendoit la sainte Écriture, il se complaisoit merveilleusement en sentiments intérieurs et extérieurs, si bien qu'il excitoit à dévotion et soi-même et le reste des frères. Or, d'aventure vint le bienheureux François au couvent de ce frère, et comme il eut entendu les vanteries de sa sainte vie: « Laissez, frères, dit-il, et ne me louez plus cette fraude diabolique, sachez qu'en vérité ici se cache une tentation et tromperie du diable. J'ai ferme créance que ce frère ne se veut point confesser. » Ces paroles sonnèrent mal à l'oreille des autres et en particulier de son vicaire, lequel se

mit à l'exalter devant le bienheureux François, alléguant que par impossible tel ne pouvoit être qui avoit si belle montre de sainteté. Le bienheureux répondit: « Essayez-le et lui commandez de se confesser une ou deux fois; s'il refuse d'obéir, sachez que je dis la vérité. » Lors le vicaire l'appela familièrement et lui enjoignit de se confesser. Mais celui-ci, posant son doigt sur sa bouche et branlant la tête, démontra par signe qu'il ne le feroit point par amour au silence. Les frères se tinrent cois dans la crainte de scandaliser le bienheureux François. Et de là à peu de jours il sortit de l'ordre, s'en retourna au siècle et trépassa, privé de vie et de pénitence.

CHAPITRE LXIII

Comment il s'accusa soi-même de vaine gloire.

Allant une fois le bienheureux en la ville d'Assise, une pauvre vieille lui demanda l'aumône, et il lui donna le manteau qu'il portoit. Et se tournant au même moment vers ses compagnons, il confessa qu'il avoit été piqué de vaine gloire. Tels et semblables exemples de son humilité n'ont pareille nous avons vu et ouï, particulièrement versés en sa familière conversation, lesquels nous ne pouvons au menu référer ni par écriture, ni par paroles, car le bienheureux François eut en cela spéciale et extrême attention de n'user point de feinte en présence de Dieu.

CHAPITRE LXIV

Du Frère qui désiroit le Psautier.

Une fois certain frère laïque, désireux d'avoir le psautier, le requit au bienheureux François, lequel lui bailla la cendre au lieu de ce qu'il demandoit.

CHAPITRE LXV

Comment il donna sa tunique à deux frères.

Un jour se rencontrèrent avec le bienheureux François, deux frères de France de grande sainteté, et après de mutuels colloques pleins de joie et de consolation, de douces paroles et de tendres sentiments, finalement ils lui demandèrent sa tunique par ardente dévotion. Et incontinent le Bienheureux se dépouilla et la leur donna, demeurant nu, et lors pareillement l'un d'eux se dépouilla et bailla sa tunique au Bienheureux.

CHAPITRE LXVI

Comment il donna à certain pauvre une pièce de son vêtement.

Vint une fois au lieu où se tenoit le Bienheureux, un pauvre quêtant l'aumône; pour ce qu'il n'avoit rien à lui donner, il prit un couteau et seyant à part, il se mit à couper un morceau de sa tunique, qu'il voulut donner à ce pauvre.

CHAPITRE LXVII

Comment jusques à l'heure de son trépas il voulut avoir un gardien et vivre en sujétion.

Désireux le bienheureux François de persévérer en parfaite humilité et sujétion, il demanda un gardien spécial pour le vénérer comme son prélat particulier, et dit à frère Pierre de Catane, auquel il avoit promis obéissance : « Je te prie par la charité de Dieu de commettre ton commandement à mon endroit à l'un de mes compagnons, afin que je lui rende obéissance comme à toi-même. Car je connois le bienfait d'obéissance et combien lucrative la sujétion à autrui. » Admise que fut sa requête, dès lors jusqu'au trépas, il fut sujet en tous lieux, et à son propre gardien portoit une singulière révérence. Il dit une autre fois à ses compagnons : « Entr'autres

grâces le Seigneur m'a départi celle-ci, qu'aussi bien obéirois-je au novice entré d'aujourd'hui en religion, tout comme au premier et plus ancien dans la vie religieuse, d'autant plus que l'inférieur doit tenir son prélat non point comme un homme, mais comme Dieu même, dont l'amour nous réduit en sujétion.